

Un remède contre les mots de l'homophobie

CAMPAGNE • La Ville de Genève sensibilise contre les termes péjoratifs désignant les personnes LGBT.

«Lesbienne, gay, bisexuel, transgenre»: cette année, la campagne contre l'homophobie et la transphobie de la Ville de Genève rappelle, dans les six langues les plus parlées à Genève (le français, l'anglais, le portugais, l'espagnol, l'albanais et l'arabe), les mots pour désigner, sans stigmatiser, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT).

«Quelle que soit la langue, les mots que l'on entend pour désigner les personnes LGBT sont trop souvent péjoratifs. Il est primordial de faire connaître et de veiller à utiliser les termes qui qualifient l'homosexualité et la transidentité de manière non discriminante et non injurieuse», explique Sandrine Salerno, conseillère administrative en

charge de l'Égalité et de la Diversité.

L'Université populaire albanaise (UPA) est l'un des partenaires de l'événement. Sa directrice, Albana Krasniqi Malaj, relève qu'il est nécessaire de briser un certain tabou, lié à ces orientations sexuelles, notamment au sein des différentes communautés étrangères. Pour elle, il est primordial d'exiger des propos respectueux envers autrui.

La Fédération genevoise des associations LGBT organise également une journée d'action, le 17 mai, afin d'échanger avec la population. Tables rondes et ateliers de sensibilisation sont aussi au programme. EMILIE LOPES FRANCO
Plus d'informations sur www.ville-geneve.ch/17mai

EN BREF

NÉGOCIATIONS

La CGAS quitte la table ronde sur la RIE III

Le Conseil d'Etat souhaite un front large pour discuter de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). La semaine dernière, la table ronde a toutefois perdu l'un des ses membres importants. La Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) suspendu sa participation, en attendant une avancée dans les négociations sur la convention collective du secteur du gros œuvre, comme l'a révélé *Le Matin Dimanche*. «Nous avons posé deux conditions concernant la RIE III: que les pertes fiscales soient compensées par la mise en place d'autres impôts, et que les patrons bénéficiant de ce cadeau fiscal partagent leurs richesses», explique Manuela Cattani, présidente de la CGAS. Les employés du gros œuvre gagneront des millions, mais ils refusent de mettre un franc de plus pour les paquets repas des employés de ce secteur. Le Conseil d'Etat tente de relancer le dialogue entre syndicats et patrons, afin d'obtenir le retour de la CGAS à la table ronde. ELE

CHANTIER

Des enfants décorent le Grand Théâtre

Des enfants ont réalisé un dessin sur une bache de chantier qui va orner une des façades du Grand Théâtre pendant la durée de sa rénovation. La bache mesure 9 mètres sur 9 et a été hissée lundi. Des élèves des groupes parascolaires des écoles du Mail et Carl-Vogt ont fait le dessin dans le cadre d'ateliers mis en place par la maison de l'architecture, a fait savoir la Ville de Genève. Celle-ci veut intéresser les enfants à l'espace public et à son utilisation respectueuse. ATS

L'hôtellerie-restauration attaque la nouvelle inspection paritaire

DUMPING SALARIAL • Les associations patronales de ce secteur ne souhaitent pas que cet organe public contrôle les aspects liés aux CCT.

ERIC LECOULTRE

Les membres de la nouvelle inspection paritaire des entreprises (IPE) ne prêteront serment que jeudi, mais leurs compétences ont déjà été attaquées en justice. Les associations patronales du secteur de l'hôtellerie-restauration ont en effet recouru contre certaines dispositions de la nouvelle loi sur l'inspection et les relations du travail, entrée en vigueur le 1^{er} mai dernier. Elles demandent un effet suspensif. «Un moyen d'affaiblir et de ralentir les futurs contrôles du marché du travail dans une branche sinistrée», a dénoncé lundi la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS).

Pour rappel, le Grand Conseil genevois a adopté en novembre, et à l'unanimité, un texte permettant la création de l'IPE. Issu d'un consensus inédit entre les partenaires sociaux, ce contre-projet à une initiative syndicale crée vingt-quatre postes d'inspecteur, désignés par les représentants des patrons et des syndicats. Ces miliciens sont chargés de contrôler le respect de la loi sur le travail, mais également des usages dans certains secteurs. Notons que les employeurs de l'hôtellerie-restauration n'ont pas participé à l'élaboration de cette loi, n'étant pas membres de la fédération, l'Union des associations patronales de Genève (UAPG).

Le recours vise à supprimer la collaboration prévue entre les instances publiques de contrôle (l'IPE et l'Office cantonal de l'inspection et relations du travail) et les commissions paritaires, chargées de faire respecter les conventions collectives de travail (CCT). Les associations patronales de l'hôtellerie-restauration estiment que la nouvelle loi implique une ingérence de l'Etat dans des affaires ressortissant au droit privé. Selon leur recours, l'IPE devrait se contenter de contrôler le droit du travail et les usages, et ne pas se mêler des normes conventionnelles. Plusieurs associations recourantes, dont Gastrosuisse, Hôtellerie-suisse et la Société des cafetiers, restaurateurs et hôte-



Les besoins dans l'hôtellerie-restauration sont grands: en 2014, 37% des entreprises contrôlées étaient en infraction de la convention collective, rappelle la CGAS. KEYSTONE

liers de Genève, n'ont pas souhaité répondre à nos questions.

«Des francs-tireurs»

Pour la CGAS, l'attaque en justice de ces associations patronales ne porte que sur des aspects marginaux de la loi et n'empêchera pas la mise en place de l'IPE. Mais ce recours révèle les dérives dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, selon Manuela Cattani, présidente de la CGAS. «Il montre que les patrons de cette branche ont peur d'un renforcement quantitatif et qualitatif des contrôles.» L'inspection actuelle menée par la commission paritaire ne serait pas suffi-

sante, selon elle, pour dénoncer tous les cas d'abus de la CCT. A Genève, seul un inspecteur est actif pour les quatorze mille employés du secteur. Les contrôles seraient par ailleurs peu efficaces.

Joël Varone, vice-président de la CGAS, juge que ce recours, déposé par «des francs-tireurs», a peu de chances d'aboutir. «Ils s'attaquent à la mise sur pied d'un système de contrôle efficace et efficient entre les différents organes, relève-t-il. Une commission paritaire qui dispose de peu de moyens pourrait mandater l'IPE pour faire respecter sa CCT. Les recourants veulent

empêcher cela.» Les besoins dans l'hôtellerie-restauration sont grands: en 2014, 37% des entreprises contrôlées étaient en infraction de la convention collective, rappelle la CGAS.

L'UAPG, pour sa part, déplore cette attaque en justice. «Il ne s'agit en aucun cas de mettre les commission paritaires sous la tutelle de l'IPE, mais de permettre une collaboration», explique Stéphanie Rueggsegger, secrétaire permanente. Genève dispose désormais d'un nouvel outil novateur. Chaque acteur a intérêt à ce que les différents organes de contrôle ne se marchent pas dessus.» I

Un blogueur condamné pour injure à Pierre Maudet

JUSTICE • L'internaute avait publié un photomontage du magistrat parodié en Hitler.

Le Ministère public genevois a condamné pour injure un blogueur ayant assimilé Pierre Maudet à Adolf Hitler. Le conseiller d'Etat chargé de la Sécurité et de l'Economie avait déposé une plainte pénale le 15 décembre 2015 (*Le Courrier* du 3 février 2016). Dans une ordonnance datée du 25 avril dernier, le procureur général Olivier Jornot fixe une amende de 500 francs. Si le prévenu ne la paye pas, il écoperait de dix jours de prison. Il doit aussi s'acquitter de 510 francs de frais de justice. Enfin, il est condamné à 50 jours d'amende à 50 francs. Mais, au vu de son absence d'antécédents judiciaires, il ne devra s'acquitter de ces jours d'amende que s'il récidive dans un délai de trois ans.

En réaction aux conditions imposées par Pierre Maudet pour l'octroi de subventions à l'Usine, mais aussi à sa stratégie pour contrer la menace terroriste, le prévenu avait posté sur son compte Facebook un photomontage du magistrat avec son visage apposé sur une photo d'Adolf

Hitler en uniforme du III^e Reich avec un brassard à croix gammée. Ce photomontage était resté accessible au public sur son profil. En revanche, il avait été retiré du site www.20min.ch sur lequel il avait aussi été posté. Des commentaires insultants envers le magistrat avaient également été écrits sur sa page. En réaction à la plainte, l'internaute avait ensuite encouragé ses «amis» à y publier un maximum de photomontages pour «ridiculiser» M. Maudet.

«Les dénégations du prévenu selon lesquelles il n'est pas certain qu'il ait lui-même publié les photomontages et les commentaires litigieux n'emportent pas conviction», écrit le Ministère public. Lequel ne retient pas la liberté d'expression comme justification à l'injure. L'un des commentaires incriminés, qui évoque une pratique sexuelle, attaque la dignité du magistrat par une injure formelle et dépourvue de lien avec les reproches à

propos de l'Usine, selon l'ordonnance. Quant au photomontage, l'amalgame avec la personne qui a fait extermier plusieurs millions de personnes dépasse clairement les limites de la liberté d'expression, que ce soit sur Facebook ou sur le site du journal gratuit. «Son assimilation (de Pierre Maudet, ndr) à l'un des régimes les plus meurtriers de l'histoire ne saurait être admise dans le cadre d'un débat démocratique, ce malgré sa position d'homme politique.»

Pour fixer la peine, le Ministère public retient que «des motivations du prévenu relèvent du goût pour la provocation et du dévouement ludique et public, sans considération aucune pour l'honneur d'autrui». Et aussi que l'infraction a été commise à répétition.

L'internaute, qui a publié sa condamnation sur son profil Facebook, estime à recourir. Il défend son droit à la satire et explique que son compte est privé.

RACHAD ARMANIOS

EN BREF

SOIRÉE-DÉBAT

La RIE III, «un tsunami fiscal pour les salariés?»

La troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) sera-t-elle «un tsunami fiscal pour les salariés»? Mercredi à 20h, à l'Université ouvrière de Genève, le Comité anti-austérité organise une soirée-débat afin de questionner cette réforme en préparation à Berne, et ses retombées sur les finances cantonales. Augmentera-t-elle les inégalités sociales? Sébastien Guex, professeur d'histoire à l'université de Lausanne et spécialiste des finances publiques, sera le principal invité. Son intervention sera suivie par des tables rondes, en présence de représentants des syndicats et des partis de gauche genevois. ELE

VÉLOS

Péclot 13 a un nouvel atelier

Après la fermeture il y a huit ans d'Artamis, Péclot 13 reprend sa place à la Jonction. L'association a inauguré samedi son troisième atelier vélo dans une arcade du nouvel écoquartier Jonction, au 13 chemin du 23-Août. ELF